

BIEN VIVRE ENSEMBLE UN ENJEU POUR LA FILIERE VITICOLE GIRONDINE

Afin de répondre aux attentes sociétales croissantes concernant la réduction de l'usage des intrants (pesticides), qui se traduisent notamment par des relations de voisinage parfois difficiles lors des périodes de traitement de la vigne (de fin avril à fin juillet), et aux obligations réglementaires (arrêtés préfectoraux de juin 2014 et avril 2016) la filière viticole girondine a mis en œuvre dès 2015 une série de mesures.

I – La sensibilisation des viticulteurs à proximité des sites sensibles.

En mars 2015, le C.I.V.B. a envoyé un "**Atlas voisinage**" personnalisé par courriers aux 366 viticulteurs dont au moins une parcelle cadastrale plantée en vigne est située à moins de 50m d'un bâtiment d'enseignement (169 communes concernées).

L'objectif est d'informer et de permettre aux viticulteurs de mieux prendre en compte ces zones sensibles dans leur activité viticole, en illustrant les limites fixées par l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 concernant les établissements scolaires.

Cet envoi s'inscrit dans le cadre de la démarche environnementale plus globale du CIVB.

En avril 2016, suite à la publication d'un arrêté préfectoral limitant les traitements à proximités d'une liste élargies de sites accueillant des personnes vulnérables (établissement scolaires, établissements de santé, maisons de retraite ...), le CIVB a transmis cet atlas cartographique à l'ensemble des viticulteurs exploitant des parcelles de vignes à proximité de ces différents sites (903 exploitants pour 724 sites sur 287 communes).



ATLAS " VOISINAGE "

sur le département de la Gironde uniquement et pour des distances "parcelle – zone d'enseignement" inférieures ou égales à 50m



Qu'est-ce que ce document ?

- C'est un atlas localisant **uniquement** vos "parcelles cadastrales en vigne" à moins de 50 mètres des points sensibles actuellement désignés par l'administration.
- Une "parcelle cadastrale en vigne" désigne une parcelle du cadastre et ses contours sur lesquels se trouvent une ou plusieurs de vos parcelles viticoles. C'est une délimitation foncière qui ne correspond pas aux contours de vos vignes au sens culturel.

A quoi sert ce document ?

- Il vous permet d'avoir connaissance de zones sensibles à proximité de vos parcelles pour mieux prendre en compte ces éléments dans votre activité.
- Il peut être utilisé dans le cadre d'une démarche environnementale (type Système de Management Environnemental).

Que contient ce document ? (les éléments listés ci-dessous concernent le département de la Gironde uniquement, les données hors Gironde ne sont pas traitées)

- Autant de cartes que cela est nécessaire pour localiser vos "parcelles cadastrales en vigne" à proximité des zones d'enseignement (distance \leq 50m).
- Les zones d'enseignement, c'est-à-dire les enceintes, sites ou zones ayant un caractère d'enseignement primaire, secondaire, supérieur, publics ou privés et en contrat avec l'Etat *(les crèches, cours du soir, cités et restaurants universitaires ne sont pas recensés sur les cartes)*
- Des zones tampons fictives illustrant des zonages situés à 25m et 50m des zones d'enseignement.
- Des fonds de cartes type carte routière (SCAN 25 IGN) ou type photographie aérienne (BD ORTHO 2012 IGN).
- Un tableau récapitulatif de vos "parcelles cadastrales en vigne" et des zones d'enseignement à proximité.

Informations importantes

- Ce document est proposé en l'état, à titre indicatif sur la base des éléments dont nous disposons à la date de réalisation.
- Ce document n'a pas de valeur réglementaire et n'est pas opposable aux tiers. Il est soumis à l'appréciation et au jugement critique de l'utilisateur.
- Les cartes et informations présentes sur ce document sont issues de traitements informatiques automatiques et peuvent comporter des imprécisions, erreurs ou omissions. Les cartes et informations présentes sur ce document ne se substituent pas aux observations et mesures réalisées sur le terrain, théoriquement plus fiables.
- La modification ou l'altération du document et de ses sources sont interdites.
- Vous pouvez consulter l'arrêté préfectoral du 23 juin 2014 fixant les mesures destinées à préserver les établissements scolaires du risque d'exposition aux produits phytopharmaceutiques à l'adresse suivante : <http://www.gironde.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-viticulture-foret/Agriculture/Arretes-prefectoraux>
- Cet atlas a été réalisé à l'aide du SIG du Vin de Bordeaux accessible sur <http://www.bordeauxprof.com/> - rubrique SIG.
- Pour toute question ou si vous constatez des erreurs sur ce document, merci de nous contacter à l'adresse email suivante : sig@vins-bordeaux.fr



ATLAS "VOISINAGE"

référence exploitation : 33551

- 33551-VILLENEUVE - LAFORÊT

BORDEAUX

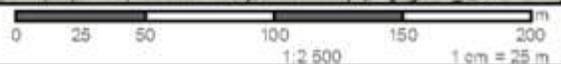
Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux



-  parcelles à moins de 50m
-  zone d'enseignement
-  zone tampon 50m
-  zone tampon 25m

réalisation : CIVB - SIG du Vin de Bordeaux
 date : 17/03/2015
 sources : CIVB, IGN®, data.gouv.fr, PIGMA

Attention : données proposées en l'état. À lire attentif sur la base des éléments dont nous disposons à la date de réalisation. Cette notice de traitement informatique est destinée à fournir des renseignements généraux. Toute utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'émetteur est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de l'émetteur est formellement interdite.





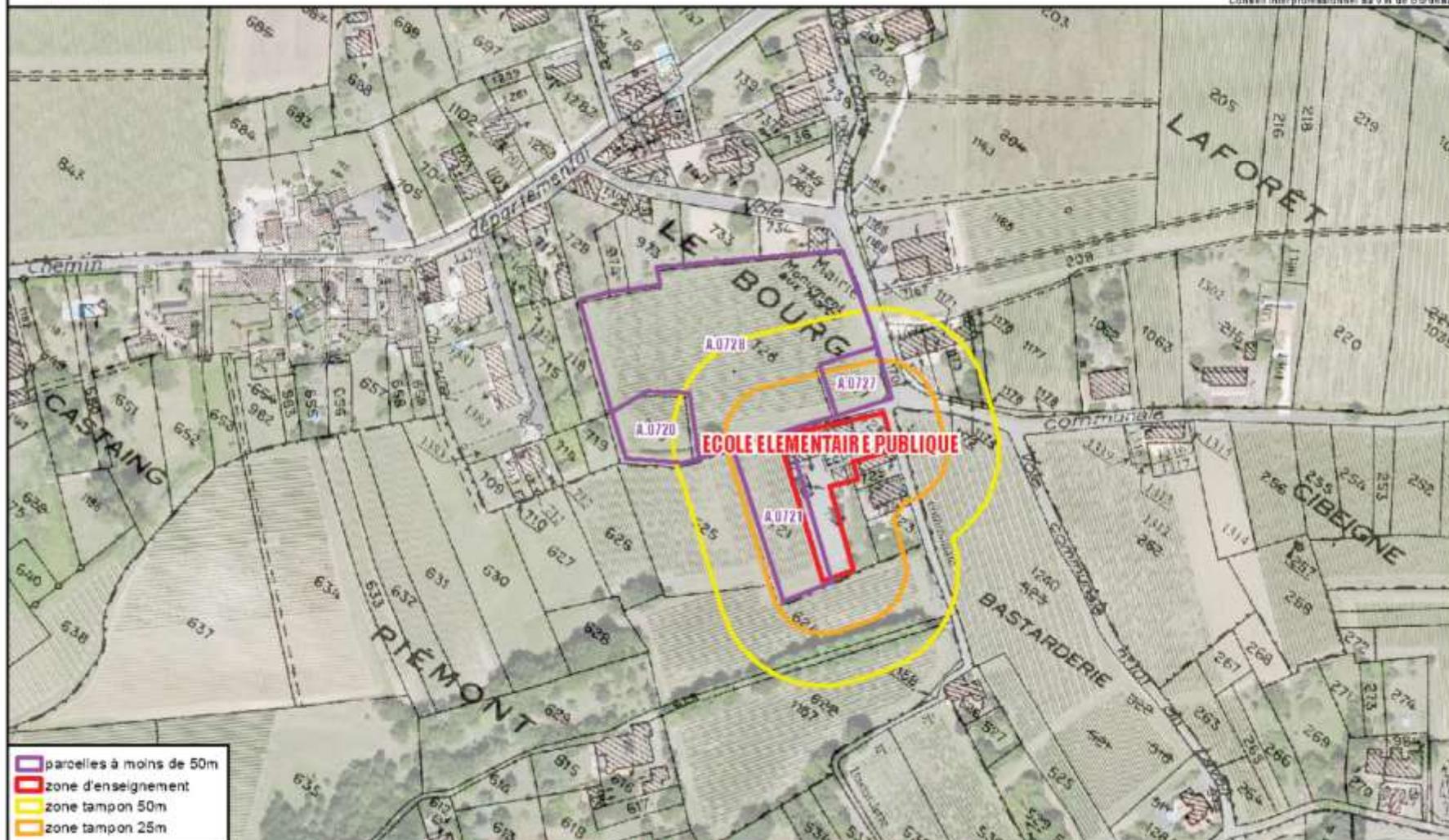
ATLAS "VOISINAGE"

référence exploitation : 33551

- 33551-VILLENEUVE - LE BOURG

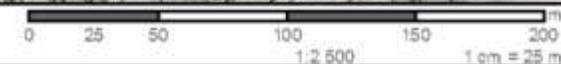
BORDEAUX

Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux



réalisation : CIVB - SIG du Vin de Bordeaux
 date : 17/03/2015
 sources : CIVB, IGN®, data.gouv.fr, PIGMA

Attention : données proposées en l'état. À lire attentivement sur la base des éléments dont nous disposons à la date de réalisation. Cette notice de traitement informatique est destinée à fournir des conseils et des informations sur les erreurs, imprécisions ou omissions. L'utilisateur s'engage à l'approuver et à l'approuver et au paiement de l'auteur de l'information. Modification ou altération du document ou des données originales.





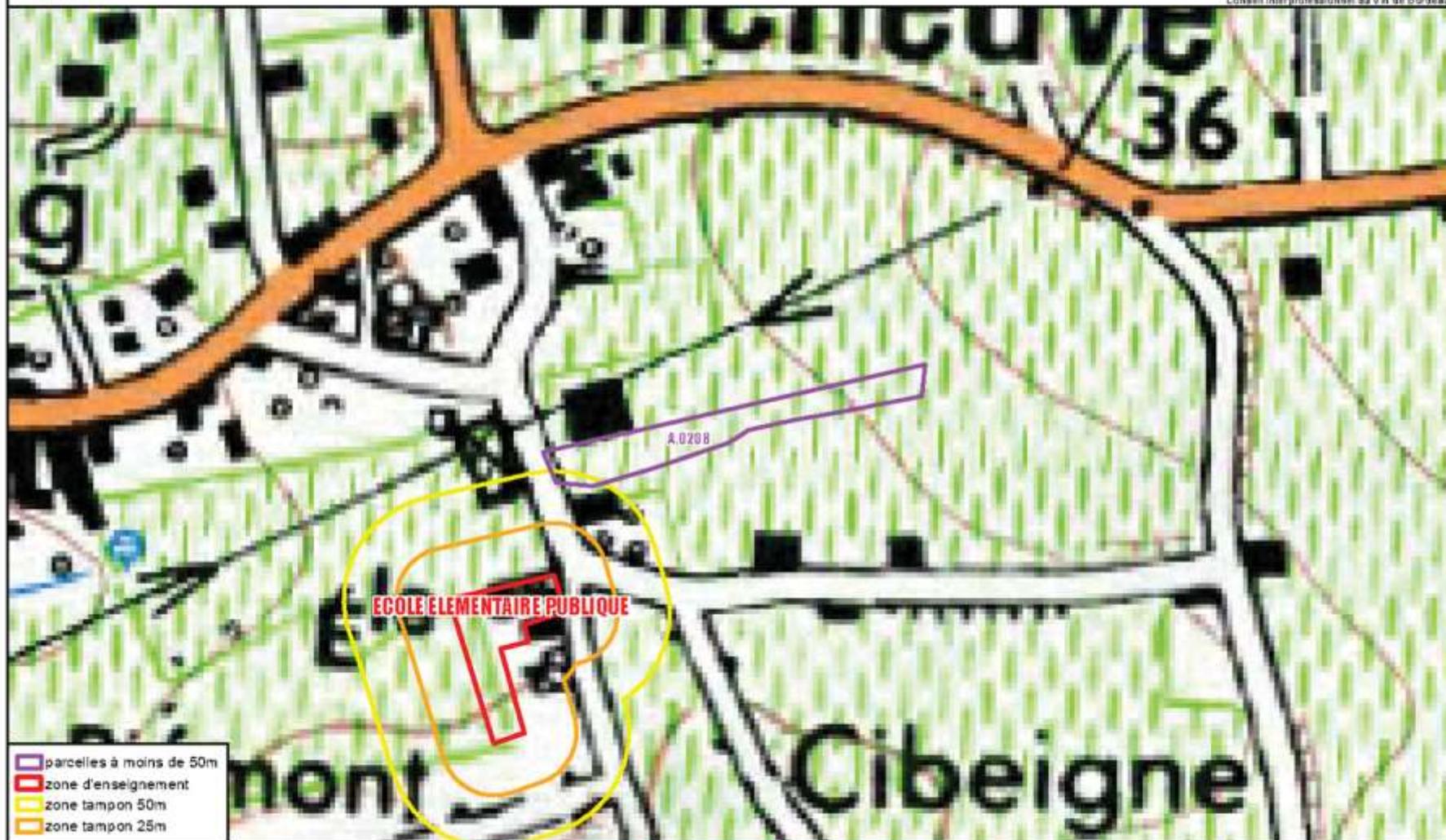
ATLAS "VOISINAGE"

référence exploitation : 33551

- 33551-VILLENEUVE - LAFORET

BORDEAUX

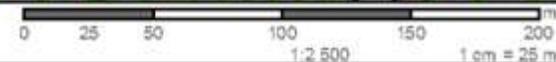
Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux



- parcels à moins de 50m
- zone d'enseignement
- zone tampon 50m
- zone tampon 25m

réalisation : CIVB - SIG du Vin de Bordeaux
date : 17/03/2015
sources : CIVB, IGN®, data.gouv.fr, PIGMA

Attention : données proposées en l'état à titre indicatif sur la base des éléments dont nous disposons à la date de réalisation. Carte issue de traitements informatiques automatisés pouvant comporter des erreurs, imprécisions ou omissions. Interprétation et utilisation soumises à l'appréciation et au jugement créateur de l'utilisateur. Actualisation ou altération du document ou des sources originales.





ATLAS "VOISINAGE"

référence exploitation : 33551

- 33551-VILLENEUVE - LE BOURG

BORDEAUX

Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux



réalisation : CIVB - SIG du Vin de Bordeaux
date : 17/03/2015
sources : CIVB, IGN®, data.gouv.fr, PIGMA

Attention : données proposées en l'état à titre indicatif sur la base des éléments dont nous disposons à la date de réalisation. Carte issue de traitements informatiques automatisés pouvant comporter des erreurs, imprécisions ou omissions. Interprétation et utilisation soumises à l'appréciation et au jugement créateur de l'utilisateur. Actualisation ou altération du document ou des sources originales.

0 25 50 100 150 200 m
1:2 500 1 cm = 25 m

II - Communication sur le respect des bonnes pratiques en matière de traitements

Chaque année depuis 2015, les organisations professionnelles (CIVB, FGVB, Chambres d'Agriculture, ODG) ont rappelé en début de campagne les règles à respecter en matière de traitements phytosanitaires dans l'ensemble de leurs supports de communication (lettres internet, journal mensuel l'Union Girondine des Vins de Bordeaux, cahiers techniques du CIVB...) et lors de multiples réunions d'information sur le terrain.

Union Girondine

des vins de Bordeaux

> **La protection du vignoble :
un enjeu économique
et sociétal**

Numéro spécial - Avril 2015



FICHE TECHNIQUE N°89 - Avril 2015

L'IFV, vos références techniques



Optimiser l'application des produits phytosanitaires : les outils à votre disposition

« *Traiter mieux pour, si possible traiter moins* ». Voici maintenant plus de 20 ans que l'IFV travaille en ce sens. Première règle, utiliser un pulvérisateur de bonne qualité et bien réglé. C'est d'autant plus vrai que la diminution de l'utilisation des intrants phytosanitaires augmente la prise de risque. Néanmoins, il est possible d'aller plus loin. Pour cela, l'IFV participe à des actions de diffusion de l'information, développe des méthodes et des outils d'évaluation du risque parasitaire permettant d'argumenter objectivement la décision de traiter et le choix de la dose à appliquer.

Faut-il traiter ? Une évaluation à différentes échelles

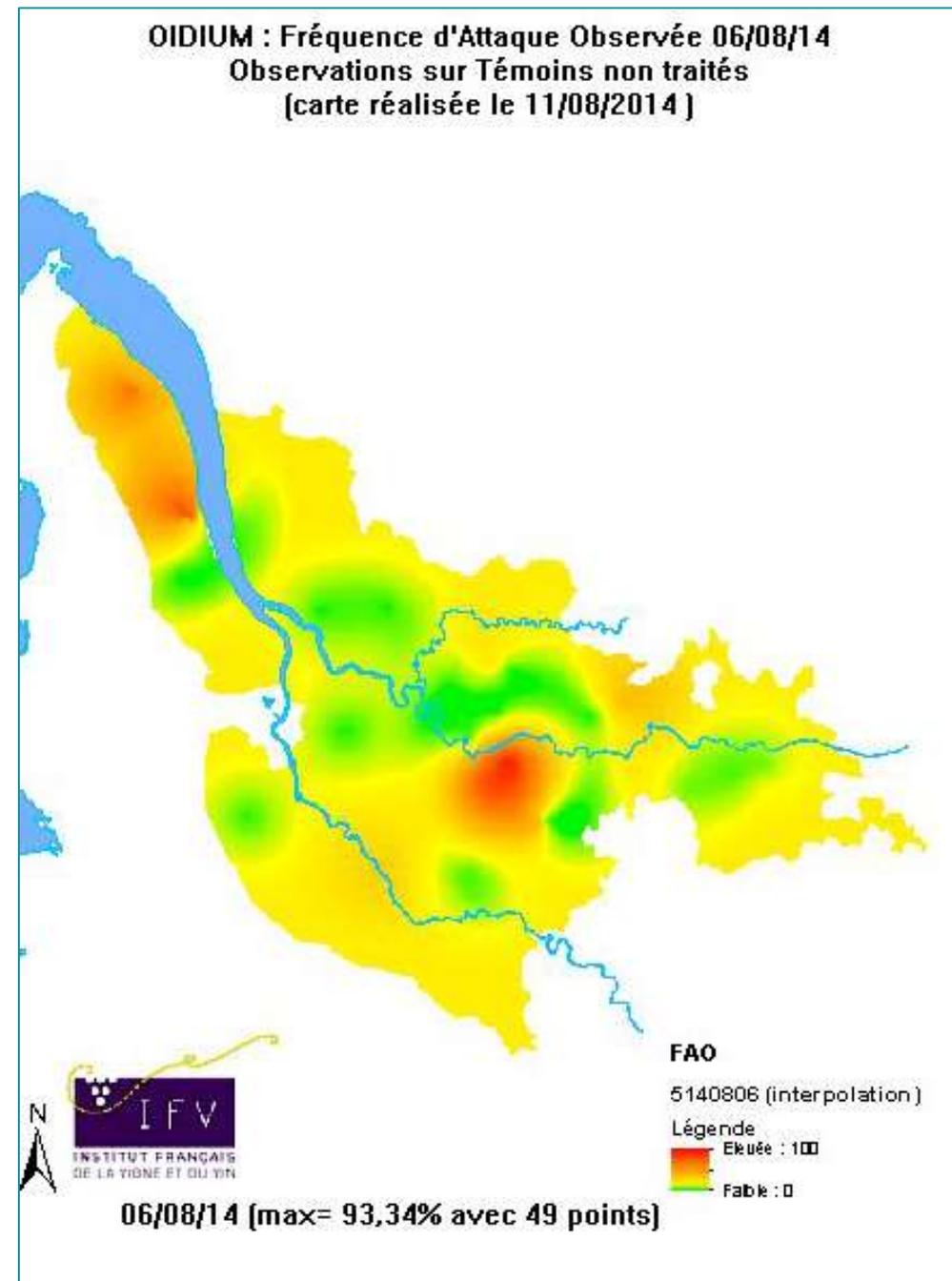
Le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) est une synthèse hebdomadaire de l'état phytosanitaire et une analyse du risque lié aux bio-agresseurs, à l'échelle de l'Aquitaine. Il est basé sur des observations et des piégeages, une modélisation du développement des maladies, les stades phénologiques et des seuils de nuisibilité. En tant que partenaire du réseau du BSV, l'IFV met à disposition de la communauté technique une série d'outils et de données, par le biais de sa plate-forme Epicure : www.epicure-vignevin.com.

III – Communication chaque année par le CIVB dans sa lettre hebdomadaire internet sur les Outils d’Aide à la Décision (OAD) mis à la disposition de l’ensemble des viticulteurs sur internet.

Ces outils cartographiques sont actualisés en temps réel pour permettre aux viticulteurs d’adapter leurs traitements en fonction de la pression des maladies et de la situation météorologique (optimisation, respect de la vitesse maximale de vent).

MODÉLISATION DES MALADIES

- Prédiction des risques maladies, raisonnement des interventions et réduction des intrants
- Bulletins et cartes hebdomadaires diffusés pendant toute la campagne



Outil « Protection du vignoble » un outil météo spécifique

- Respecter les obligations réglementaires et organiser les calendriers de traitements
- Positionnement des traitements phytosanitaires selon les prévisions météorologiques (température, pluie, vitesse moyenne du vent et l'humidité relative), prévisions à 5 jours (pas de temps de 1 h) pour 7 zones viticoles
- Accessible sur Bordeauxprof.com

Choisir votre zone viticole de préférence

	Heures	00	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
Très bon	19/01	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H
Bon	20/01			H	H	H	H	H	H	H	H	H													
Passable	21/01		H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	P	P	P	P	P	H	H	H	H	H	H	H
Déconseillé	22/01	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H												H	H
Vivement déconseillé	23/01	H	H	H	H	H	H	H	H	H	H														
Aucune donnée																									

V = Trop de vent
P = Risque de pluie
T = Température trop élevée
H = Humidité relative trop élevée

IV – Action des ODG : Recensement des sites sensibles et rencontre des maires concernés .

A l’initiative des ODG Médoc Haut Médoc Listrac, Côtes de Bourg, Bordeaux et Bordeaux supérieur, Blaye Côtes de Bordeaux, Cadillac Côtes de Bordeaux.

Ces recensements ont été accompagnés, en fonction des situations, du lancement de programme de plantation des haies ou de réunions d’information spécifiques.

Exemple: ST SEURIN DE CADOURNE : école



JAU DIGNAC LOIRAC : école



CUSSAC école : aménagement d'une haie



Les actions des ODG

Le recensement des sites sensibles dans les AOC Médoc, Haut Médoc et Listrac a été accompagné en 2015 d'une rencontre des représentants de l'ODG avec l'ensemble des maires des communes de ces Appellations pour identifier les enjeux.

Ce recensement a fait l'objet d'une communication à l'ensemble des viticulteurs.

Il a été suivi en 2016 de rencontres avec les maires à la demande.

Certains ODG - Cotes de Bourg, Blaye Cotes de Bordeaux - ont lancé un Programme pluriannuel de plantation de Haies arbustives

L'objectif est de limiter l'impact des traitements à proximités des sites accueillant des personnes vulnérables (écoles, lieux ouverts au grand public), sachant que les haies captent les particules volatiles par le feuillage tout en participant à la qualité paysagère des territoires.

Près de 2000 m linéaires ont été plantés en 2015 et 2016.

Le projet a été soutenu par le Conseil départemental et le Conseil régional.

Exemple : haie vive de 5/6 ans, non taillée, Teuillac



V – Création et diffusion d'un document destiné aux élus locaux et aux habitants des communes viticoles des exploitations.

Cette note propose des principes simples à mettre en œuvre pour faciliter les relations entre les habitants des communes viticoles et les viticulteurs exploitant des parcelles situées sur ces communes.

VITICULTEURS ET RIVERAINS

BIEN VIVRE ENSEMBLE



Crédit photo Civb Deepix

La vigne s'est progressivement développée en Gironde grâce à une géologie singulière et un climat favorable. Peu à peu, elle a façonné les paysages girondins, habité le cœur des hommes et fait fructifier l'activité économique de la région.

Aujourd'hui, elle est à la fois un facteur marquant de l'identité de nos territoires et de leur attractivité tout en contribuant à la biodiversité.

Mais la vigne, est également une culture pérenne exigeante.

Comme tout être vivant, cette plante est sujette à des attaques de ravageurs et à des maladies (mildiou, oïdium, ...).

Pour pouvoir produire du raisin, donc du vin, et ce quel que soit le mode de culture adopté (biologique ou conventionnel), elle a besoin d'être protégée.

Selon la pression parasitaire, les viticulteurs sont contraints d'utiliser des traitements qui s'étendent de l'apparition des premières feuilles (fin avril) jusqu'à la fin de l'été. Ils préservent ainsi la future récolte.

Ce document prévoit également la mise en place d'un dispositif de médiation, en lien avec l'ODG /Syndicat viticole, afin de gérer au niveau local les éventuelles difficultés de voisinage qui pourraient malgré tout survenir.

Il a été transmis en juin dernier à l'ensemble des maires par l'intermédiaire de l'association des maires de Gironde.

Conclusion:

La filière viticole, à côté du travail de fond réalisé pour améliorer les pratiques, participe activement à la mise en œuvre d'un plan d'action réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Elle est à l'écoute des élus pour trouver des solutions aux problématiques locales.